



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Généralisation anticipée de la vaccination antigrippale par les pharmaciens

Question écrite n° 9648

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la généralisation dès 2019 de la vaccination antigrippale par les pharmaciens en officine, annoncée lors de la présentation du plan « priorité prévention » le 26 mars 2018. L'article 66 de la loi du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoit la tenue de cette expérimentation sur une durée de trois ans. Sachant que cette dernière a commencé en mai 2017, il souhaiterait ainsi savoir quelles sont les raisons objectives ayant présidé à la généralisation de l'expérimentation dès la campagne de vaccination de 2019.

Texte de la réponse

L'expérimentation de la vaccination contre la grippe saisonnière par les pharmaciens d'officine a débuté en octobre 2017 dans deux régions pilotes (Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine). Elle a été marquée par un fort engouement des pharmaciens et une très large adhésion du public. En effet, près de 5 000 pharmaciens se sont engagés et près de 160 000 vaccinations ont été effectuées. Un rapport d'évaluation de cette première année d'expérimentation sera remis au Parlement très prochainement. Il a été décidé, au vu de ces très bons résultats, une extension de cette expérimentation pour l'année 2018-2019, à deux régions supplémentaires (Hauts-de France et Occitanie). La généralisation de la vaccination contre la grippe par les pharmaciens est prévue pour la saison grippale 2019-2020. Une mesure en ce sens est inscrite dans le projet de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9648

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5262

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9572